



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But - Une Foi

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTON GENERALE DES ROUTES



UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET MALI NAFA
SORO SIRAW ((MALI - NSS)

Médina-Coura-derrière l'école Liberté A, courriel :

uncpaar5@gmail.com

Tél. : 20 21 57 25 / 20 21 40 33

SOUS – COMPOSANTE 1.3 : Réhabilitation de routes urbaines résistantes au
changement climatique

Financement : Banque mondiale – P507921

ADDITIF N°01

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

N°2026/02.-T/
UNC/Mali -
NSS

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 6,116 KM DE VOIRIES URBAINES AVEC
ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE DANS LA VILLE DE DIEMA ET DE 5,515 KM
DE VOIRIES URBAINES AVEC ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE DANS LA
VILLE SANDARE EN DEUX (2) LOTS

VOLUME – I



BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA

Juillet 2026

Appel d'Offres

Passation de Marchés de Travaux

Droit Civil

**Processus à deux enveloppes avec Critères notés sans
Préqualification**

**(Lorsque le mécanisme de disqualification de la
Banque pour la non-observance des obligations
EAS/HS
S'APPLIQUE)**

VOLUME - I

Introduction

Le Ministère des Transports et des Infrastructures (MTI), la Direction générale des Routes (DGR), à travers l'Unité Nationale de Coordination du Projet d'Amélioration de la Connectivité et la Résilience des Infrastructures Routières ou **Projet Mali Nafa Soro Siraw (UNC-Mali-NSS)**, a lancé le 08 juin 2026, le DAO des Travaux d'aménagement de 6,116 km de voiries urbaines avec éclairage public solaire dans la ville de Diéma et de 5,515 km de voiries urbaines avec éclairage public solaire dans la ville Sandare en deux (2) lots.

Lors de la réunion préparatoire des offres tenue le 23 juin 2026, certaines entreprises candidates ont posé des questions de compréhension.

- a) Dans les critères d'admissibilité, au point 4 : expérience on peut lire **4.2 (a) Expérience spécifique de construction et de gestion de contrat** ; Réalisation à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement, d'ensemblier, ou de sous-traitant de deux (2) marchés similaires stipulé ci-après, de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel exécutés au cours des quinze (15) dernières années à compter du 1er janvier 2010 jusqu'à la date limite de dépôt des offres ; et

4.2 (b) Expérience spécifique, Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement, ou sous-traitant depuis le 1^{er} janvier de 2021, jusqu'à la date de dépôt des Offres...

Quel nombre d'année faut-il considérer quand on sait que les années d'expériences demandées sont généralement les mêmes ?

- b) **Pourrions-nous avoir des éclaircissements sur les quantités du cadre de devis des postes n°405 et n°406 ?** car le poste 406 devrait être 2 049,48 m³ et non 1 954 m³ suivant nos calculs ?
- c) **Une incohérence existe dans le tableau des critères et sous critères de notation sur les facteurs 5 et 6 du tableau des facteurs techniques (page 49 IS 32.2 et page 63 Méthodologie de notation de la Proposition Technique)**

Après analyse de toutes ces demandes et consultation de toutes les parties prenantes, il a été décidé d'apporter un additif au DAO pour donner une réponse précise aux préoccupations formulées par certaines entreprises candidates.

Un additif est apporté au DAO pour modifier certaines dispositions du DAO relative aux critères d'admissibilités du DAO et le tableau de notation de la proposition technique.

Aucune modification ne sera apportée aux quantités du DAO car le type de contrat utilisé est à prix unitaire et ce sont les quantités réellement exécutés qui seront payées.

I- DISPOSITIONS MODIFIEES

- a) Critères d'admissibilités (4)
- 

4. Expérience							
DISPOSITIONS	Specification de conformité						
	Objet	Critère	Soumissionnaire			Documentatio n Requise	
			Entité unique	Groupement d'entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque membre		Un membre
4.1 (a) Expérience générale en construction	Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des cinq (5) dernières années à partir du 1 ^{er} janvier de l'année 2021	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire EXP - 4.1	

4.2. (a) Expérience spécifique de construction et de gestion de contrat	a) Réalisation à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement¹, d'ensemblier, ou de sous-traitant² de deux (2) marchés similaires³ stipulé ci-après, de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel⁴ exécutés au cours des cinq (05) dernières années à compter du 1er janvier 2021 jusqu'à la date limite de dépôt des offres : deux (02) marchés d'un montant équivalent minimum de : (i) N marchés d'un montant minimum de V ; 2 000 000 000 F CFA • Chacun des marchés présentés au titre de ce critère doit satisfaire aux exigences essentielles minimales ci-après : <i>La similitude portera sur la taille physique, la complexité,</i>	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère⁵	Sans objet	Doit satisfaire aux spécifications dans les domaines mentionnés ci-après indiquer les activités et les exigences minimales correspondant es qui doivent être satisfaites par au moins un Membre sinon indiquer « Sans Objet »]	Formulaire EXP 4.2 a)
---	--	-----------------------------------	--	-------------------	---	----------------------------------

4. Expérience						
DISPOSITIONS	Spécification de conformité					
	Critere	Soumissionnaire			Documentatio n Requise	
		Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre		Un membre
Objet	les méthodes/technologies employée soit des travaux de construction, de renforcement ou de réhabilitation de routes bitumées d'au moins 15					

1 Lorsque le Soumissionnaire a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Soumissionnaire et non celle du Groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

2 Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécuté de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l'activité (les activités) de construction principale(s).

3 La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d'autres caractéristiques décrites dans la Section VII. Spécifications des Ouvrages. L'agrégation d'un nombre de marchés de petits montants (inférieurs à la valeur indiquée dans la colonne « critère ») pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas acceptée.

4 Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché.

5 Dans le cas d'un groupement, les montants des marchés achevés par chaque membre ne peuvent être combinés pour déterminer si le montant minimum requis pour un seul marché au titre de ce critère est atteint. De la même manière que pour l'entité unique, Chaque marché exécuté par chaque membre présenté au titre de ce critère doit satisfaire au montant minimum par marché requis. Afin de déterminer si le groupement répond au critère de qualification, seul le nombre de marchés achevés par tous les membres, chaque marché étant équivalent au montant minimum requis peut être agrégé.

4. Expérience							
DISPOSITIONS	Specification de conformité						
	Critère	Soumissionnaire			Documentatio n Requise		
		Groupement d'entreprises					
		Entité unique	Toutes Parties Combinées	Chaque membre			Un membre
Objet	km ou au moins 5 km de voiries urbaines revêtues. NB: Ces deux expériences similaires sont valables pour chacun des lots (lot 1 et lot 2)						

2

4.2 (b)
Expérience
Spécifique

Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement, ou sous-traitant⁶ depuis le 1^{er} janvier de 2021, jusqu'à la date de dépôt des Offres, une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel dans les activités-clés suivantes :⁷ Avoir réalisé au moins deux (02) marchés de construction ou de réhabilitation de routes avec revêtement en BB et couche d'assise en graveleux latéritique ou en latérite amélioré au ciment. Chaque marché présenté aura au moins une longueur de 06 km⁸ : NB : Expériences similaires attestées soit par les attestations de bonne fin d'exécution,	Doit satisfaire aux spécifications	Sans objet	Doit satisfaire aux spécifications	Formulaire EXP-4.2 (b)

4. Expérience						
DISPOSITIONS	Objet	Spécification de conformité				Documentatio n Requise
		Soumissionnaire			Un membre	
		Groupement d'entreprises				
		Entité unique	Toutes Parties Combinées	Chaque membre		
		Critere	soit par les procès- verbaux de réception provisoire ou définitive, accompagnés des copies des pages de garde et de signature des marchés correspondants émanant d'organismes publics ou para publics ou internationaux.			

- 6 Lorsque le Soumissionnaire a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Soumissionnaire et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.
- 7 Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécutés de manière simultanée. Le taux de production sera+ le taux annuel pour l'activité (les activités) de construction principale(s).
- 8 L'expérience minimale requise pour un marché à lots multiples sera la somme des critères minima requis pour chaque lot.
- 9 L'expérience spécifique d'un sous-traitant spécialisé peut être prise en considération.

4.2 (c) Expérience spécifique de gestion des aspects ES	Pour les marchés mentionnés en 4.2 (a) ci-dessus et/ou tous autres marchés [substantiellement achevés et en cours de mise en œuvre] en tant qu'entrepreneur principal, membre d'un groupement, or sous-traitant entre le 1er janvier 2021 et la date limite de soumission des demandes, expérience dans la gestion des risques et des impacts ES ci-après : disposé d'au moins une (1) expériences pertinentes dans l'élaboration et la mise en œuvre de PGES de travaux de construction des voiries urbaines ou de routes interurbaines d'au moins 06 km pour chaque lot.	Doit satisfaire aux critères	Doivent satisfaire aux critères	Doit satisfaire aux critères suivants : Mise en œuvre du PGES	Doit satisfaire aux critères suivants : Mise en œuvre du PGES	Formulaire EXP - 4.2 (c)
---	--	------------------------------	---------------------------------	--	--	--------------------------

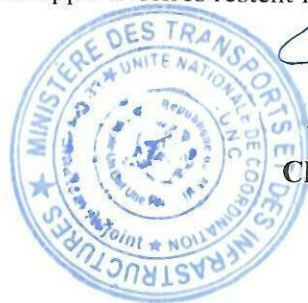
Critères et sous-critères	Points
1. Approche Technique et Méthodologique qui excède les exigences techniques	30
• Compréhension du projet et des enjeux locaux	18
• Plan d'exécution et organisation des travaux	12
2. Stratégies de gestion ES et plan de mise en œuvre	15
• Mesures de prévention VBG/EAS/HS	5
• Suivi et reporting ESHS	5
• Intégration des aspects ESHS et stratégie de communication	5
3. Qualité de la proposition en matière d'Acquisition durable et responsabilité sociétale	10
• Impact écologique (Plan de réduction des émissions, Plan de l'abattage des arbres dans l'emprise, Plan de Gestion des déchets, Utilisation des matériaux écologiques, etc.)	5
• conditions sociales (respect des droits des travailleurs, commerce équitable, sécurité au travail etc.)	5
4. Plan de gestion des enjeux sécuritaires et d'intégration communautaire	15
• Analyse des risques sécuritaires	5
• Plan de mitigation	4
• Inclusion locale et main-d'œuvre communautaire	3
• Dispositif chantier sécurisé	3
5. La qualité de la proposition expliquée dans la déclaration d'engagement en faveur de la main-d'œuvre locale.	20
• Approche et méthodologie pour utiliser la main d'œuvre locale	6
• La stratégie d'embauche proposée	6
• Programme de formation et de développement des compétences	8
6. Plan de suivi et de contrôle qualité	10
• Méthodologie de contrôle qualité	4
• Indicateurs de performance	3
• Traçabilité des actions et certifications ISO	3

NB : la modification concerne le nombre des points des chapeaux 5 et 6 du tableau.

II- DISPOSITIONS FINALES

Le présent additif est une partie intégrante du dossier d'appel d'offres.

Les autres dispositions du dossier d'appel d'offres restent inchangées.



Daouda Moussa KONE

Chevalier de l'Ordre National